



## BULLETIN

Novembre 2020

### LA TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES EN PANDÉMIE

**La Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches (TCA-CA) souhaite la collaboration de tous en vue de :**

- **Sauver des vies;**
- **Protéger les plus vulnérables;**
- **Supporter le réseau de la santé et son personnel.**



Nicole Bérubé,  
présidente

On peut espérer une meilleure situation pour la période des Fêtes.

### LA MALTRAITANCE ENVERS LES AÎNÉS NE PREND PAS DE RÉPIT

**Les aînés vivant à domicile : combien sont victimes de maltraitance et qui sont les plus susceptibles d'en subir?**

En 2019, près de 6 % des personnes aînées vivant à domicile au Québec ont déclaré avoir vécu au moins un type de maltraitance au cours des 12 derniers mois, ce qui représente 78 900 personnes. C'est ce que révèle le rapport *Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec 2019 - Portrait de la maltraitance vécue à domicile*, publié aujourd'hui par l'Institut de la statistique du Québec.

Cette publication présente des données inédites sur la prévalence de cinq types de maltraitance commis envers les personnes de 65 ans et plus vivant à domicile au Québec. Elle fait aussi état de résultats portant sur les facteurs associés à la maltraitance, les caractéristiques des personnes maltraitantes et les actions que les personnes aînées ont posées après avoir vécu des situations de maltraitance.

**L'Enquête sur la maltraitance envers les personnes aînées au Québec (EMPAQ) en bref**  
L'EMPAQ, dont la réalisation a été confiée à l'Institut de la statistique du Québec par le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux, s'intéresse aux situations de maltraitance vécues par les personnes aînées vivant à leur domicile et capables de répondre à un questionnaire téléphonique pour elles-mêmes. Au total, 8 860 personnes de 65 ans et plus ont participé à cette enquête qui s'est déroulée entre les mois de février et juin 2019 et qui portait sur des situations survenues au cours des 12 mois précédant l'enquête.

### VOIR ANNEXE 1

Source : Institut de la statistique du Québec

## VACCINATION ANTIGRIPALE 2020 EN COURS

La vaccination contre la grippe est en marche depuis le 2 novembre dans les cliniques de « MONVACCIN.CA ». La population de Chaudière-Appalaches est invitée à prendre rendez-vous pour recevoir le vaccin antigrippe:

1. Certaines pharmacies et cliniques de soins infirmiers
  - ✓ En consultant : [www.cissca.com/vaccinationgrippe](http://www.cissca.com/vaccinationgrippe)
2. Cliniques de vaccination
  - ✓ En visitant : [www.monvaccin.ca](http://www.monvaccin.ca)
  - ✓ En téléphonant au : 1 855 480-8094

Faites-vous vacciner contre la grippe

Prenez rendez-vous:  
**MONVACCIN.CA**  
**1 855 480-8094**

## SUIVI DE JARDINONS NOS BALCONS

« Jardinons nos balcons! » fait de nouveaux heureux.

Après avoir distribué des jardins de balcons à 1 000 aînés vivant en logement social et communautaire dans tous les territoires de Chaudière-Appalaches, le Comité des partenaires régionaux du soutien communautaire a décidé de gâter les milieux participants.

Un concours de photos a permis aux locataires de 11 organismes d'habitation en logement social et communautaire de remporter 1 000 \$ pour embellir leur milieu de vie. Malgré les restrictions actuelles, cette bonne nouvelle apporte une lueur d'espoir pour des jours meilleurs dans nos milieux de vie pour aînés!



Félicitations à nos gagnants :

- HLM le Rocher - Ville de Lévis
- HLM Villa Saint-Louis - Ville de Lévis
- HLM Monseigneur Bourget - Ville de Lévis
- HLM Saint-Apollinaire - MRC de Lotbinière
- Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly - MRC de Lotbinière
- Résidences Sainte-Famille de Tring-Jonction - MRC Robert-Cliche
- Habitations du Buton - MRC de Montmagny
- HLM Boul. Dionne, Saint-Georges - MRC Beauce-Sartigan
- HLM rue Gingras, Thetford - MRC des Appalaches
- Gîte de Saint-Isidore - MRC de la Nouvelle-Beauce
- Villa Sous le Clocher, Saint-Lazare-de-Bellechasse - MRC de Bellechasse

Le Comité remercie les partenaires financiers du projet : Desjardins, Garant, la Table de concertation régionale des aînés de Chaudière-Appalaches et la Société d'habitation du Québec, ainsi que tous les bénévoles et les partenaires.

## VOIR ANNEXE 2

La Table régionale d'économie sociale de Chaudière-Appalaches (TRÉSCA) nous invite à célébrer le mois de l'économie sociale.



Novembre est le mois de l'économie sociale au Québec et dans la Chaudière-Appalaches. Il s'agit d'un moment privilégié durant l'année pour promouvoir les entreprises d'économie sociale et sensibiliser les gens aux nombreux impacts de ce modèle d'affaires collectif.

***On peut en apprendre plus sur ce mode entrepreneurial et en constater les retombées économiques et sociales engendrées dans les différentes régions du Québec.***



### **Une économie humaine**

Les entreprises collectives mettent l'humain au cœur de leurs préoccupations. Elles sont portées par des valeurs d'inclusion, de participation, de respect des individus et de l'environnement. Leurs missions sociales et leur cohérence en font des entreprises durables et prospères, tout en demeurant des entreprises locales, qui répondent à un besoin des communautés et réinvestissent dans leurs collectivités, là où nous en avons grandement besoin. Découvrez les différents traits de personnalité de l'économie sociale, cette économie humaine.

### **Une économie locale**

Ancrées dans leur communauté, les entreprises d'économie sociale répondent à des besoins essentiels de la collectivité et réinvestissent leur richesse localement, permettant de favoriser le commerce de proximité.

### **Quand on sait d'où ça vient**

Les entreprises collectives sont souvent des commerces de proximité pour répondre à un manque à combler, pour offrir des produits et services à prix abordables et proches de leur clientèle (autant physiquement que socialement!).

Entre temps, visitez le site de la campagne au [www.mois-es.com](http://www.mois-es.com) !

### **En Chaudière-Appalaches, l'économie sociale c'est :**

**650  
entreprises**

**33 630  
emplois**

**15,2 G\$  
de revenus annuels**

**Source : TRESCA**

## JOURNÉE INTERNATIONALE DES HOMMES – 19 NOVEMBRE

**La première Journée internationale des hommes a été organisée à Trinidad et Tobago, le 19 novembre 1999, par un professeur d'université en histoire, Jérôme Teelucksingh PhD.**

Une journée internationale sur un tel sujet devient une occasion de sensibilisation à des réalités. Cette journée vise à promouvoir des modèles positifs d'hommes qui, au quotidien, travaillent et mènent une vie honnête et productive. Ainsi, l'invitation s'adresse aux organismes et aux individus de célébrer les contributions positives des hommes à la société, à la communauté.

De plus, si la journée permettait d'améliorer les relations entre les hommes et les femmes et promouvoir l'égalité, la justice, la dignité, l'équité, la solidarité, la société serait plus sécuritaire, plus épanouissante.

Ce peut être également une occasion de réfléchir sur la santé des hommes et leur bien-être physique, émotionnel, social et spirituel.

« *Au fil des jours* » emprunte ici l'affiche de l'[AREQ](#) avec autorisation.



## JOURNÉE INTERNATIONALE DES BÉNÉVOLES JIB

La Journée internationale des bénévoles (JIB) célèbre le bénévolat à l'échelle mondiale. Elle a lieu chaque année le 5 décembre pour attirer l'attention sur le travail formidable accompli partout dans le monde par des bénévoles.

Les bénévoles sont à l'avant-garde du changement social dans le monde. Cette journée est l'occasion offerte aux organisations et aux bénévoles de promouvoir leur contribution au développement, que ce soit au niveau local, national ou international.

L'Assemblée générale des Nations Unies a établi la JIB avec l'adoption d'une résolution le 17 décembre 1985.

**Source : Volunteer Bénévoles Canada**



## MOVEMBER

Chaque année pendant le mois de novembre, Movember invite les hommes à se faire pousser la moustache. L'objectif ? Sensibiliser la population à la santé masculine et récolter des dons qui serviront à la recherche sur les cancers de l'homme.

## LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

### L'adulte représenté par le Curateur public

Si un adulte ne peut plus prendre soin de lui-même et administrer ses biens il peut être déclaré inapte par le tribunal. Lorsqu'aucun proche de l'adulte déclaré inapte n'est en mesure de le représenter, le Curateur public peut agir à ce titre.

Le Curateur public est une personne nommée par le gouvernement du Québec. Cette personne devient tuteur ou curateur et a entre autres comme fonction de protéger les droits et les biens des adultes inaptes. Son mandat est d'une durée de cinq ans.



### Dernier recours

Le Curateur public est nommé en dernier recours. Il doit d'ailleurs tenter de trouver un proche de l'adulte inapte qui pourra agir à titre de tuteur ou de curateur à sa place. En cas de décès ou de démission de la personne qui représentait l'adulte inapte, il revient au conseil de tutelle ou autres proches de voir au remplacement. Le Curateur public n'agira que si l'urgence de la situation l'exige.

### Voir ANNEXE 3

**Les Tables locales et les organismes membres sont invités à nous faire connaître leurs activités. Ces activités doivent être offertes à la population en général ou à plusieurs organismes. Il s'agit simplement d'en informer la Table.**

## CALENDRIER DES ACTIVITÉS

MOMENT ET LIEU	INFORMATIONS SUR L'ÉVÉNEMENT	ORGANISME OU PERSONNE RESPONSABLE
NOVEMBRE	Mois de l'économie sociale	TRESCA 418 603-2546
NOVEMBRE Jeu. 19 nov. 2020	MOVEMBER : santé des hommes Journée internationale des hommes 2020	
Jeu. 26 nov. 2020	CONSEIL D'ADMINISTRATION en conférence téléphonique Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches <i>Annulé</i>	TCA-CA 418 833-5678, poste 105

Production : Maurice Grégoire; correction et diffusion : Martine Lessard.



Table de concertation des aînés  
de Chaudière-Appalaches  
5501, rue Saint-Georges  
Lévis (Québec) G6V 4M7

Téléphone : 418 833-5678, poste 105  
sans frais : 1 877 533-5678  
[tableainesca12@gmail.com](mailto:tableainesca12@gmail.com)  
[www.tabledesainesca.wordpress.com](http://www.tabledesainesca.wordpress.com).

## **MALTRAITANCE**

### **Qui sont les aînés les plus susceptibles de subir de la maltraitance?**

Le rapport d'enquête montre que la prévalence de la maltraitance physique ou sexuelle et celle de la maltraitance psychologique sont plus élevées chez les femmes que chez les hommes. On note aussi que la maltraitance matérielle ou financière, la maltraitance psychologique et la maltraitance physique ou sexuelle touchent en plus grande proportion les personnes aînées qui :

- ont vécu des violences avant l'âge de 65 ans;
- vivent seules plutôt qu'avec un conjoint ou une conjointe;
- perçoivent leur état de santé générale ou mentale comme passable ou mauvais;
- ont besoin d'aide pour leurs activités quotidiennes;
- reçoivent des services à domicile comme des soins infirmiers, d'autres services de santé, des soins personnels ou de l'aide domestique.

### **Qui sont les personnes maltraitantes?**

- Environ le tiers des personnes maltraitantes mentionnées cohabitaient avec la personne aînée au moment des faits.
- Les conjoints ou ex-conjoints ainsi que les enfants (y compris les beaux-fils et les belles-filles) sont les personnes mentionnées le plus souvent comme étant les auteurs de la maltraitance psychologique (respectivement par 25 % et 23 % des personnes aînées qui ont subi ce type de maltraitance).
- Plus d'hommes que de femmes sont mentionnés comme auteurs de la maltraitance par les personnes aînées (quel que soit le type de maltraitance qu'elles ont subi).

### **Les aînés parlent peu des situations de maltraitance vécues**

- Près de 3 personnes aînées ayant vécu de la maltraitance sur 10 n'en ont parlé à personne, et ce, qu'elles aient subi de la maltraitance matérielle ou financière, de la maltraitance psychologique ou de la maltraitance physique.
- Parmi celles qui ont vécu de la maltraitance (quel que soit le type) et qui n'en ont pas parlé ou n'ont pas demandé de l'aide, environ 4 personnes sur 10 ont mentionné que c'était parce qu'elles n'en ressentaient pas le besoin, qu'elles évaluaient que la situation n'était pas assez importante, qu'elles pensaient que le fait de poser l'une ou l'autre de ces actions ne changerait rien ou qu'elles pensaient que la situation allait se résorber d'elle-même.
- Environ une personne aînée maltraitée sur 10 a indiqué ne pas avoir parlé ou demandé de l'aide car elle se sentait embarrassée ou honteuse ou parce qu'elle ne voulait pas mettre la personne maltraitante dans l'embarras.

Source : Institut de la statistique du Québec

**JARDINONS NOS BALCONS EN PHOTOS**



**JARDINONS NOS BALCONS EN PHOTOS**



## LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

### **Les responsabilités et le rôle du Curateur public**

Le **Curateur public** peut être nommé pour veiller au bien-être d'une personne ou pour administrer ses biens, ou les deux. Son rôle et ses responsabilités sont déterminés par un juge selon le degré d'inaptitude et la situation de la personne à protéger.

### **Protection du bien-être**

Le Curateur public doit s'assurer que la personne inapte est protégée et que ses besoins sont comblés. Toutefois, en principe, ce n'est pas le Curateur public qui assume la garde. Le juge attribue la garde au Curateur public uniquement lorsque personne d'autre n'est en mesure de remplir cette tâche.

Même lorsque le Curateur public assume la garde de la personne inapte, ce n'est pas lui qui l'exerce au jour le jour. Le Curateur public va plutôt déléguer la garde à quelqu'un d'autre (un proche par exemple) qui devra alors veiller au bien-être de la personne inapte. Le gardien qui a été choisi pourra également consentir aux soins requis par l'état de santé de la personne inapte.

Dans tous les cas, le Curateur public peut décider de conserver certains pouvoirs pour assurer le bien-être de la personne inapte. Par exemple, le Curateur public peut conserver le pouvoir de consentir à certains soins, de décider où sera hébergée la personne inapte ou de déterminer la nécessité de contrôler ses visites et ses sorties.

Pour remplir sa responsabilité, la personne déléguée par le Curateur public doit tenir compte des valeurs et des volontés exprimées par le majeur inapte. Elle doit tenter de connaître le mieux possible cette personne, notamment en lui rendant visite pour être au fait de son bien-être.

### **L'administration des biens**

Le Curateur public a la responsabilité de veiller à la conservation des biens de la personne inapte, selon les principes de la « **simple administration** », peu importe s'il agit comme tuteur ou curateur.

Par exemple, le Curateur public s'occupe de :

- faire l'inventaire des biens de la personne inapte ;
- percevoir les allocations ou les indemnités auxquelles la personne a droit;
- payer ses frais d'hébergement et ses dépenses;
- conserver et entretenir ses immeubles;
- gérer son argent et ses placements;
- préparer ses déclarations de revenus;
- gérer les contrats signés avant la nomination du Curateur.

L'autorisation d'un proche parent ou du tribunal doit être obtenue dans certains cas, par exemple pour vendre ou hypothéquer un bien appartenant au majeur inapte.

Remplacer le Curateur public

Toute personne de l'entourage de la personne inapte peut demander au tribunal de remplacer le Curateur public. Il n'est pas nécessaire de démontrer que le Curateur public exerce mal ses fonctions pour demander son remplacement.